

**Direction départementale de la Charente Maritime**

Bordeaux, le 13 avril 2021

**Avis sanitaire de l'ARS concernant les mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de COVID 19 dans le département de la Charente Maritime**

**Préambule :**

Le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire dans l'ensemble du territoire de la République.

Il est complété par le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020<sup>1</sup>, qui prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID -19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et par la loi n° 2020-1310 du 29 octobre 2020.

Les Préfets de département sont compétents pour arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre.

Le Haut conseil de la santé publique rappelle, dans son avis du 28 août 2020, en reprenant les principaux éléments de doctrine, que le port de masque associé à une distance physique suffisante constitue la meilleure stratégie de réduction du risque de transmission.

**Des indicateurs épidémiologiques en Charente-Maritime qui témoignent d'une circulation virale du SARS-CoV 2 toujours élevée :**

En ce qui concerne l'analyse de la situation épidémiologique de la COVID 19 par Santé Publique France dans le département de la Charente Maritime au 12 avril 2021, elle témoigne d'une forte circulation virale du SARS-CoV 2 imposant une vigilance particulière :

- Le taux d'incidence général du département, considéré comme élevé, s'établit à 188 cas pour 100 000 habitants. Ce taux a connu une forte hausse sur les trois dernières semaines ;

<sup>1</sup> qui abroge le décret antérieur n°2020-860 du 10 juillet 2020

- Le taux d'incidence a particulièrement augmenté sur plusieurs secteurs du département et dépasse le taux de 200/100 000 sur les communautés de communes d'Aunis sud, Gémozac et Saintonge viticole, Charente-Arnoult-cœur de Saintonge et ile de Ré. Sur la communauté d'agglomération de La Rochelle, il poursuit sa hausse, passant de 146/100 000 en semaine 11 à 186/100 000 en semaine 13;
- Les indicateurs hospitaliers sont en hausse et restent élevés (118 hospitalisations de patients covid positifs en cours dont 23 en réanimation) ;
- Le nombre de décès augmente (plus 9 sur la semaine écoulée) ;
- Enfin, pour l'ensemble du département, les résultats des PCR de criblage montrent une évolution préoccupante du variant britannique en très nette augmentation, atteignant 91 % des tests positifs.

L'ensemble de ces indicateurs épidémiologiques requièrent un maintien de la vigilance de tous et une observance stricte des mesures barrières.

Toutes mesures visant à limiter les rassemblements à forte densité à l'extérieur ou les gestes barrières ne peuvent être respectés sont fortement recommandées.